



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°14

Réunion du mardi 21 novembre 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

LIMEIL BREVANNES – STADE DIDIER PIRONI 2 – NNI 940440302

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 07/05/2027.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 26/10/2023 suite au changement de la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 12/10/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

La Commission constate l'absence de tests insitu initiaux.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu' 'au 01/10/2033 sous réserve de réception des tests insitu avant le 12/09/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ESBLY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 771710101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 06/02/2022.

Installation visitée par M. AUTREUX membre de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 03/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 03/02/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Hauteur du but gauche constatée de 2,40m (au lieu de 2,44m), à remettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle**
- **Zones techniques non tracées**
- **Main courante incomplète**
- **Distance entre l'angle de l'aire de jeu et la piste d'athlétisme non conforme, elle demande au gestionnaire de démonter la bordure de piste aux angles de l'aire de jeu et de poser un revêtement synthétique afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu lors des rencontres officielles. (Art 3.6 du Règlement T.I.S. – Ed 2021)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 11/06/2033 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 21/05/2023.

Elle demande au gestionnaire de lui transmettre des photos de la levée des non-conformités.

VIRY CHATILLON - STADE HENRI LONGUET 1 - NNI 916870101

Cette installation sportive est classée T2 PN jusqu'au 19/11/2023.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 14/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T2 signée par le propriétaire le du 03/11/2023.

Dossier transmis à la C.F.T.I.S.

BRIE COMPTE ROBERT – STADE LUCIEN DESTAL 1 – NNI 770530201

Cette installation sportive est retirée du classement.

Contre-visite effectuée par MM. GODEFROY membre de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne le 15/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la mise en conformité des zones de dégagements.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Le tracé des zones techniques doit être en tirets afin distinguer aisément le tracé de la zone technique du tracé des lignes de touche (Art 3.5 du Règlement T.I.S. – Ed 2021)**
- **Distance entre l'angle de l'aire de jeu et la piste d'athlétisme non conforme, elle demande au gestionnaire de démonter la bordure de piste aux angles de l'aire de jeu et de poser un revêtement synthétique afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu lors des rencontres officielles. (Art 3.6 du Règlement T.I.S. – Ed 2021)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2033.

FERRIERES EN BRIE – STADE DE LA TAFFARETTE 1 – NNI 771810101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 13/12/2021.

Installation visitée par M. AUTREUX et M. MARQUES membres de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 05/04/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 05/04/2022 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.

Elle constate :

- **Zones techniques non tracées**
- **Un bloc avec deux vestiaires de 8m² et l'absence de douches et de sanitaires.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 PN jusqu' 'au 17/07/2033.

MENNECY – STADE ALEXANDRE RIDEAU 2 – NNI 913860102

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 02/10/2021.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S. de Seine et Marne, le 12/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 10/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite
- A.O.P.
- Plan de masse

Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 02/10/2011 + 10 ans) ainsi que d'un plan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu' 'au 02/10/2031 sous réserve de réception des tests insitu avant le 21/05/2023 et de la transmission d'un plan côté de l'aire de jeu.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

BRETIGNY SUR ORGE – STADE AUGUSTE DELAUNE 1 – NNI 911030101

Cette installation sportive est classée T3 PN jusqu'au 24/11/2023.

Installation visitée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S. de Seine et Marne, le 17/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 PN du 01/08/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite
- A.O.P.
- Plan de masse
- Tests insitu du 23/10/2023

Elle constate :

- **Une défaillance sur le tunnel de liaison entre l'aire de jeu et le vestiaire qui ne se ferme pas complètement.**
- **Le tracé des zones techniques doit être en tirets afin distinguer aisément le tracé de la zone technique du tracé des lignes de touche (Art 3.5 du Règlement T.I.S. – Ed 2021)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 PN jusqu'au 24/11/2023.

Dossier transmis à la F.F.F.

1.3. Changements de niveau de classement

LE BOURGET – STADE ALAIN BARDEAU – NNI 930130201

Cette installation sportive est classée en niveau T4 jusqu'au 01/10/2032.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2023 suite à l'installation d'un tunnel de liaison afin de sécuriser l'accès vestiaires / aire de jeu.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 et transmet à la F.F.F.

GUERNES – STADE MUNICIPAL – NNI 782900101

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de GUERNES et retire cette installation du classement.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

FONTENAY SOUS BOIS – STADE GEORGES LE TIEC 2 – NNI 940330102

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 26/02/2017.

A la demande de la Mairie de Fonteny-Sous-Bois, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 20/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 08/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 153 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42
- Facteur d'uniformité : 0.69

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/11/2025.

MOISSY CRAMAYEL – COMPLEXE SPORTIF ANDRE TREMET 2 – NNI 772960103

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 29/07/2021.

A la demande de SENART MOISSY, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 13/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 04/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 140 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.28
- Facteur d'uniformité : 0.48

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 21/11/2025 et **demande au gestionnaire de remplacer les deux projecteurs hors-services dès que possible.**

ST LEU LA FORET – STADE MUNICIPAL GERARD HOULLIER – NNI 955630101

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 27/10/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. de Val d'Oise, le 20/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 20/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 349 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51
- Facteur d'uniformité : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 21/11/2025.

CHATOU – STADE CHARLES FINALTERI 2 – NNI 781460102

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 09/11/2019.

A la demande de la Mairie de Chatou, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 20/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 21/18/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 75 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.20
- Facteur d'uniformité : 0.41

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 21/11/2025.

STE GENEVIEVE DES BOIS – PARC DES SPORTS LEO LAGRANGE 2 – NNI 915490102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

A la demande de la Mairie de Ste Geneviève des Bois, contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 13/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E4 **non signée par le propriétaire.**

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 270 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48
- Facteur d'uniformité : 0.75

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/11/2027 **sous réserve de réception du formulaire de demande de classement signé par le gestionnaire de l'installation.**

GUYANCOURT – STADE MAURICE BAQUET 1 - NNI 782970101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 17/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 28/09/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 241 Lux
- Rapport Emin/Emaxi : 0.58
- Facteur d'uniformité : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 21/11/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

ROISSY EN FRANCE – STADE MUNICIPAL – NNI 955270101

Cette installation sportive est classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/03/2033.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet **d'un gazon synthétique**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 06/11/2023
- Lettre d'intention de réalisation de travaux de novembre 2023.
- Plan de l'aire de jeu de **105 m x 68 m.** avec zone de sécurité de 2m,70.
- Plan des vestiaires : 2 vestiaires joueurs de 20 m² et 1 vestiaire arbitre de 10m².
- Plan de masse.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T4 SYN.

ROISSY EN FRANCE – STADE MUNICIPAL – NNI 955270101

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 06/11/2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 4 projecteurs LED de 1200 W. (16 projecteurs ALTIS G4 au total)
- Etude d'éclairage du 28/06/2023 de ZUMTOBEL GROUP.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : **260 lux**
- Facteur d'uniformité : **0,79**
- Rapport Emin/Emax : **0,62**
- Eblouissement (Glare rating) GR max : 50.
- Angle : moins de 70°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

NEAUPLE LE CHATEAU - STADE MICHEL LORIEUX 2 – NNI 784420102

Cette installation sportive est classée au niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2028.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de remplacement **d'un gazon synthétique**, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 23/10/2023.
- Note d'intention de travaux.
- Plan de masse.
- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m. avec zone de sécurité de plus de 2m,50.
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN (suite au renouvellement de la moquette).

PLAISIR – STADE DES PEUPLIERS 1 – NNI 784900301

PLAISIR – STADE DES PEUPLIERS 2 – NNI 784900302

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 02/12/2032.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction de nouveaux vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une la création d'un ensemble vestiaires du 25/09/2023.
- Courrier d'intention de réaliser des nouveaux vestiaires du 17/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu de 105 m x 68 m.
- Plan projet des vestiaires (2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre)

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la création d'un nouvel ensemble vestiaires.

VILLABE – STADE DU BRAS DE FER – NNI 916590201

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé à ce jour.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 17/10/2023.
- Plan de l'aire de jeu : (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 18 m équipés de 3 projecteurs LED de 1200 W (12 projecteurs GOLLIATH au total)
- Etude d'éclairage du 05/06/2023 de SPEQTRIS SPORT.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : **155 lux**
- Facteur d'uniformité : **0,60**
- Rapport Emin/Emax : **0,40**
- Eblouissement (Glare rating) : GR max : 42.
- Angle : 30°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

VILLEJUST - COMPLEXE SPORTIF LA POUPARDIERE – NNI 916660101

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé à ce jour.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 21/07/2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105m x 68m) avec 4 mâts de 18,40m équipés de 3 projecteurs LED de 1550 W (12 projecteurs AAA-LUX au total)
- Etude d'éclairage du 10/06/2022 de CEPHEE-LED.

Au regard des éléments transmis :

Eclairage moyen horizontal : **166 lux**

Facteur d'uniformité : **0,79**

Rapport Emin/Emax : **0,56**

Eblouissement (Glare rating) GR max : 47

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

La commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

4. DIVERS